

Plan Climat, à nous de jouer !



Pays de l'Anjou bleu :
tous en action !

Sommaire

1. Pourquoi un Plan Climat pour le Pays de l'Anjou bleu ? p. 4

- > Une chance pour demain
- > Le Plan Climat, qu'est-ce que c'est ?
- > Les étapes du Plan Climat

2. Une démarche collective..... p. 6

- > Le territoire d'actions : le Pays de l'Anjou bleu
- > Un Plan Climat dessiné de concert avec les acteurs locaux

3. Le diagnostic p. 7

- > Les émissions de gaz à effet de serre
- > Les consommations d'énergie
- > Le stockage du carbone
- > La qualité de l'air

4. L'ambition du Pays de l'Anjou bleu p. 11

5. Le programme d'actions p. 13

- > Axe 1 : Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique territorial
- > Axe 2 : Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durable
- > Axe 3 : Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques
- > Axe 4 : Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle



1. Pourquoi un Plan Climat, pour le Pays de l'Anjou bleu ?

Une chance pour demain !

Si le monde entier vivait comme les Français, les ressources naturelles que la planète est capable de renouveler en un an seraient consommées dès le 5 mai en 2018. Ainsi, chaque année le « jour du dépassement de la terre » survient de plus en plus tôt. En Pays de la Loire, la température a augmenté en moyenne de 1,5°C entre 1959 et 2009. Aujourd'hui, devant l'urgence climatique, des réponses concrètes doivent être engagées sur notre territoire : il importe de remettre en question notre consommation et notre approvisionnement en énergie.

Ainsi, le Pays de l'Anjou bleu, en partenariat avec Anjou Bleu Communauté et la Communauté de communes Vallées du Haut-Anjou, a choisi de passer à l'action en prenant sa part de responsabilité. C'est dans cette dynamique qu'a été lancé le Plan Climat. Il s'agit de construire et mettre en œuvre une réponse collective face au changement climatique.

Notre territoire est d'ores et déjà riche d'initiatives qu'il s'agit de renforcer. En faisant évoluer nos déplacements, notre consommation d'énergie, nos modes de consommation et ce à toutes les échelles, il est possible de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

L'enjeu n'est pas uniquement environnemental mais également social et économique. Cela représente une opportunité pour contenir la facture énergétique, créer de nouveaux emplois axés sur l'économie circulaire, relocaliser la production d'énergie et l'alimentation sur notre territoire.

Le Plan Climat, qu'est-ce que c'est ?

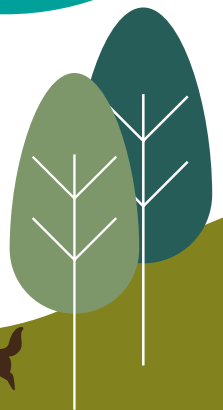
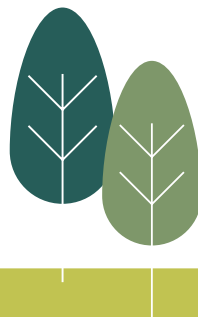
Il s'agit d'un **plan d'actions concret** afin de :

- ✓ **Réduire** les consommations d'énergie du territoire
- ✓ **Développer** les énergies renouvelables
- ✓ **Diminuer** les émissions de gaz à effet de serre
- ✓ **Améliorer** la qualité de l'air
- ✓ **Adapter** le territoire au changement climatique

À partir des constats dressés dans le diagnostic, **le Plan Climat définit la trajectoire à suivre à horizon 2030 et établit une feuille de route** pour tous les acteurs du territoire sur les 6 années à venir.

Un Plan Climat est encadré par l'État.

La loi relative à la Transition Énergétique et à la Croissance Verte de 2015 a rendu obligatoire l'élaboration de ce document pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.



Les étapes du Plan Climat



Diagnostic Territorial

Le territoire est analysé à la loupe pour voir ce sur quoi il faut agir.



Définition de la stratégie

Il s'agit de définir des priorités d'actions et un scénario pour le territoire.



Programmes d'actions

Les actions concrètes à mettre en œuvre se précisent.



Arrêt Plan Climat

Délibération.



Mise en œuvre

Il faut passer à l'action !



Évaluation

La mise en œuvre du Plan Climat est évaluée en continu dans une démarche d'amélioration



2. Une démarche collective

Parce que le changement climatique est l'affaire de tous, le Pays de l'Anjou bleu, en charge de l'élaboration du Plan Climat, a souhaité travailler conjointement avec de nombreux partenaires : institutions, acteurs économiques, associations locales, citoyens, etc. C'est dans cette optique que de nombreuses rencontres ont été organisées.

Le territoire d'actions : le Pays de l'Anjou bleu



72 368 habitants
2 intercommunalités
27 communes



Un Plan Climat dessiné de concert avec les acteurs locaux



> Des réflexions entre élus locaux

Les élus locaux ont été sollicités lors de chaque étape clé du Plan Climat afin de définir des objectifs et une stratégie partagée de transition pour le Pays de l'Anjou bleu. Ils ont également défini des priorités d'actions.

> Des ateliers thématiques

Ce n'est pas moins de **5 ateliers thématiques** qui se sont tenus afin d'échanger sur **l'agriculture et l'alimentation, la ressource en eau, la production d'énergies renouvelables ou encore les mobilités**. Lors de ces rencontres, les parties prenantes dédiées ont été invitées. Les acteurs économiques ont aussi participé dans le cadre d'un petit-déjeuner.

> Une concertation avec le grand public

Les citoyens du territoire ont été invités à répondre à un questionnaire en ligne et ont eu l'occasion de participer à deux ateliers organisés sur chaque intercommunalité. C'est au final **145 retours de questionnaires** que nous avons récoltés et **42 participants accueillis lors des rencontres prévues**. Ainsi, les habitants ont pu échanger ensemble sur les priorités d'actions à mettre en place localement pour lutter contre le changement climatique. Ils ont aussi pu faire part de leurs idées et de leur vision des choses sur la question.



3. Le diagnostic

Les émissions de gaz à effet de serre

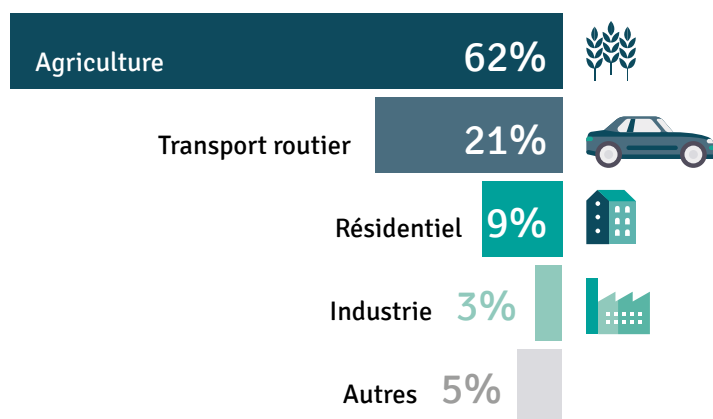
Les gaz à effet de serre (GES) sont un ensemble de gaz comme le méthane ou encore le dioxyde de carbone qui participent activement au réchauffement climatique.

Les émissions du territoire du Pays de l'Anjou bleu représentent 926 kilotonnes équivalent CO₂ (ktéqCO₂) de gaz à effet de serre. La moyenne émise localement par habitant chaque année s'élève donc à 13 tonnes équivalent CO₂ soit 13 allers-retours Paris / New-York. Cela dépasse les moyennes départementales et régionales ce qui s'explique par le caractère industriel et agricole du territoire.

Émissions de gaz à effet de serre en 2014

Source : outils BASEMIS, Air Pays de la Loire

CO₂



• **L'agriculture est le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre.** 95% des émissions de méthane sont liées à l'élevage bovin. Par contre, elle peut jouer un rôle dans la séquestration du carbone et le développement des énergies renouvelables via la méthanisation par exemple.

• **Plus de la moitié des émissions issues du transport routier est attribuable aux voitures particulières.** La dépendance à l'automobile est forte au regard du caractère rural du territoire.

Les consommations d'énergie

1813 GWh*

C'est la consommation d'énergie

= 178 millions d'euros dépensés chaque année

2708 €

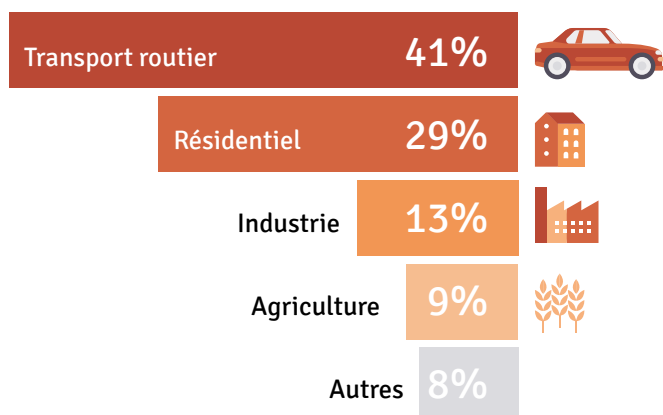
c'est le montant de la facture énergétique par an et par habitant



* Il s'agit d'une unité de mesure d'énergie qui correspond à la puissance d'un gigawatt actif pendant 1h.

Consommation d'énergie en 2014

Source : Outil BASEMIS, Air Pays de la Loire



• 54% de la consommation du secteur des transports provient de l'usage des voitures particulières.

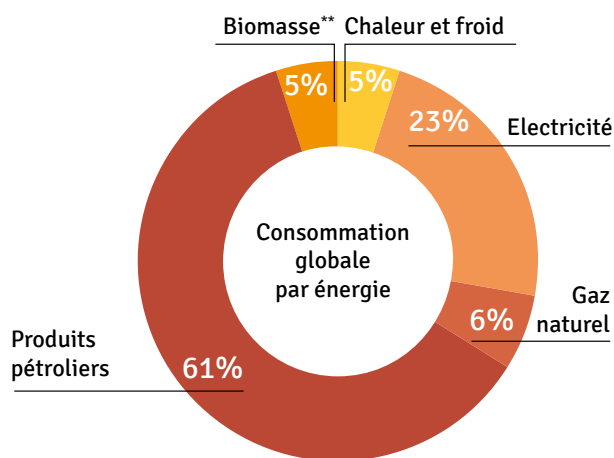
• 61% des consommations en énergie sont issues de l'utilisation de produits pétroliers.

• 57% des consommations au sein du secteur résidentiel sont liées au chauffage.

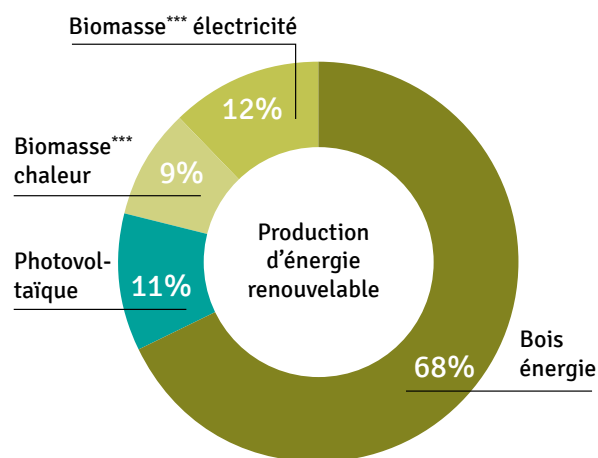
Favoriser l'autonomie énergétique du territoire, une opportunité

Source : SIEM 2018

Quelle est l'énergie consommée sur le territoire ?



Quelle est la production d'énergies renouvelables sur le territoire ?



8% c'est ce que représentent **les énergies renouvelables produites localement dans la consommation du territoire**. Au niveau national, cette proportion s'élève à 18%.

** La biomasse est la matière organique comme le bois, ou encore le lisier utilisable comme source d'énergie.



Le stockage du carbone

La séquestration du carbone est un enjeu fort. Cela correspond à la capacité des réservoirs naturels (forêts, haies, sols) à capter le carbone présent dans l'air et le stocker, ce qui participe à lutter contre le changement climatique. Les espaces agricoles et forestiers sont d'importants puits de carbone ; ils renferment dans leur sol et à la surface (forêts, haies) deux à trois fois plus de carbone que dans l'atmosphère.

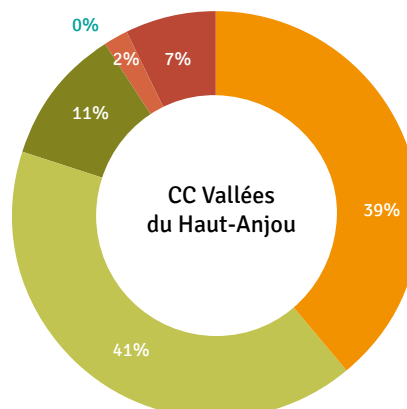
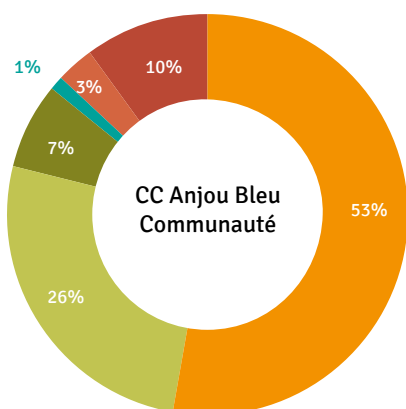
15 457 ktéqCO₂ c'est le stock total de carbone (dans les sols, la biomasse et les produits bois) à l'échelle du Pays de l'Anjou bleu en 2012.

Quel est le stockage du carbone en fonction de l'occupation des sols ?

Source : Aldo, Ademe

CO₂

Répartition des stocks de carbone (hors produits bois) par occupation du sol

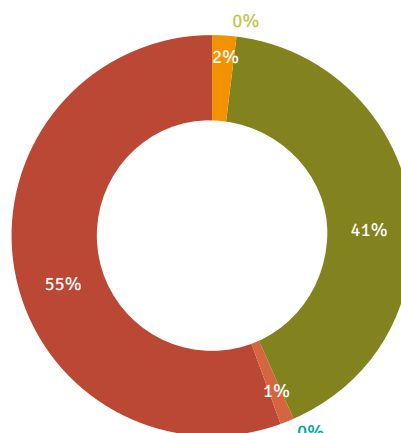
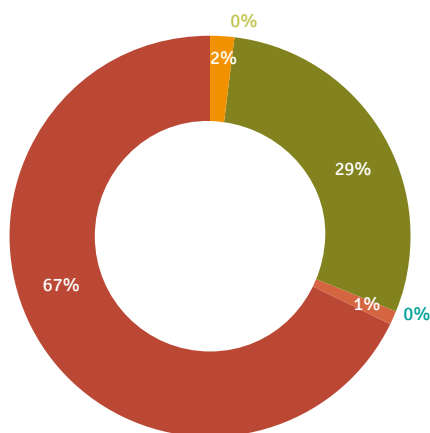


Les forêts stockent 9% du carbone total alors qu'elles occupent 4% de la superficie du territoire tandis que les cultures stockent 45% du carbone alors qu'elles couvrent 60% du territoire

Quel est le stockage du carbone en fonction du type de surface ?

Source : Aldo, Ademe

Répartition des stocks de carbone dans la biomasse par occupation du sol de l'EPCI (%), état initial (2012)



• **61% des stocks de carbone** à l'échelle du Pays sont contenus **dans les haies associées aux espaces agricoles.**

• **Seulement 7% des gaz à effet de serre émis sur le territoire sont stockés en 2014**, c'est ce qu'on appelle la séquestration carbone.

● Cultures et vergers ● Fôrets ● Sols artificiels
● Prairies ● Zones humides ● Haies

Le saviez-vous ?

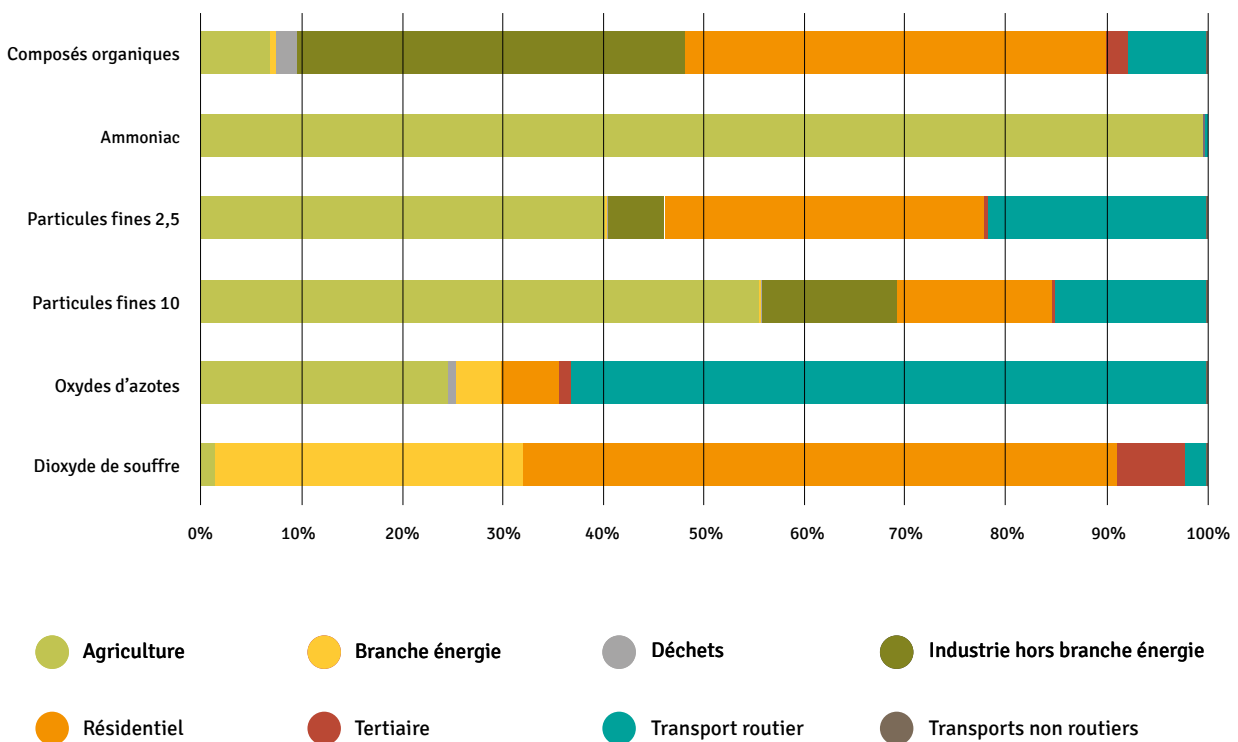
Les produits conçus à base de bois présents sur le territoire du Pays de l'Anjou bleu renferment également du dioxyde de carbone. Une fois le bois coupé et utilisé pour les meubles, la charpente, les parquets, le carbone reste stocké pour la durée de vie du produit-bois. À l'échelle du Pays de l'Anjou bleu, en 2012, le stock de carbone dans les produits bois (dont bâtiments) s'élève à 482 ktéqCO₂.

La qualité de l'air

La pollution atmosphérique correspond à des gaz et des particules en suspension présents dans l'air et qui ont des effets sur la santé, les cultures et les écosystèmes.

Répartition des émissions de polluants atmosphériques par secteur

Source : Basemis V4, Air Pays de la Loire








- **L'agriculture** contribue aux émissions d'ammoniac avec les effluents d'élevage et les fertilisants ainsi qu'aux émissions de particules fines lors du labourage et du brûlage de déchets.
- **73% des émissions du secteur résidentiel** sont liées à la combustion de matière pour le chauffage fioul et bois.
- **63% des émissions d'oxydes d'azotes** sont liées aux transports routiers via notamment la combustion de carburants.

4. L'ambition du Pays de l'Anjou bleu

La stratégie adoptée

Le scénario défini pour lutter et s'adapter au changement climatique comprend des objectifs chiffrés en matière de production des énergies renouvelables et de diminution des consommations d'énergie. Les différents objectifs fixés sur le Pays de l'Anjou bleu dans le cadre de la démarche d'élaboration menée se déclinent par secteur :

Secteurs	Consommation d'énergie en 2030	Leviers d'actions
 Transports	-26 %	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer les mobilités actives : vélos, piétons ✓ Réduire les besoins en déplacements en développant le télétravail ou les espaces de coworking
 Industrie	-25 %	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diminuer la consommation des bâtiments et sensibiliser les entreprises aux économies d'énergie ✓ Améliorer l'efficacité des processus industriels
 Résidentiel	-19 %	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser 500 rénovations/an jusqu'en 2030. Le parc serait ainsi rénové à 22%
 Tertiaire	-19 %	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encourager et accompagner les entreprises vers cette transformation mais aussi faire preuve d'exemplarité en tant que collectivité. La réduction de l'utilisation du fioul est aussi un enjeu fort
 Agriculture	-14 %	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer et renforcer les circuits de proximité tout en maintenant et développant l'agriculture ✓ Encourager les changements de pratiques agricoles

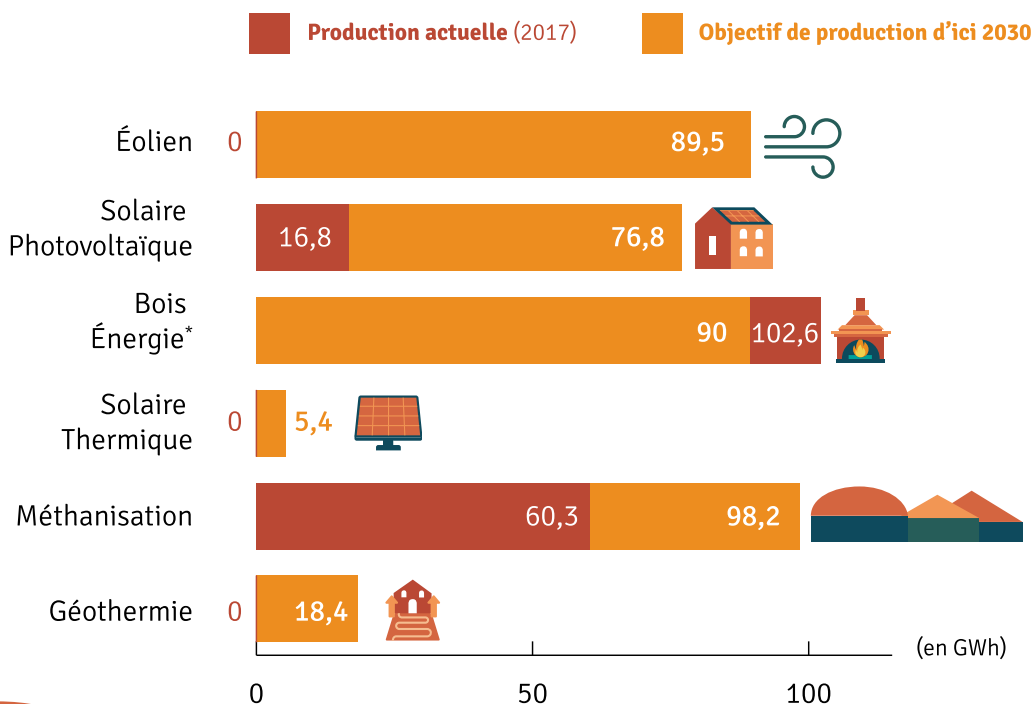


La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 fixe les objectifs suivants :

- **Diviser par 4** les émissions de gaz à effet de serre par habitant d'ici 2050
- **Réduire de moitié** les consommations d'énergie d'ici 2050
- **Porter à 32%** la part de production d'énergie renouvelable d'ici 2030 dans la consommation d'énergie

Quels sont les objectifs de production d'énergie renouvelable (par rapport à 2017) ?

Couvrir **28%** des besoins en énergie du territoire



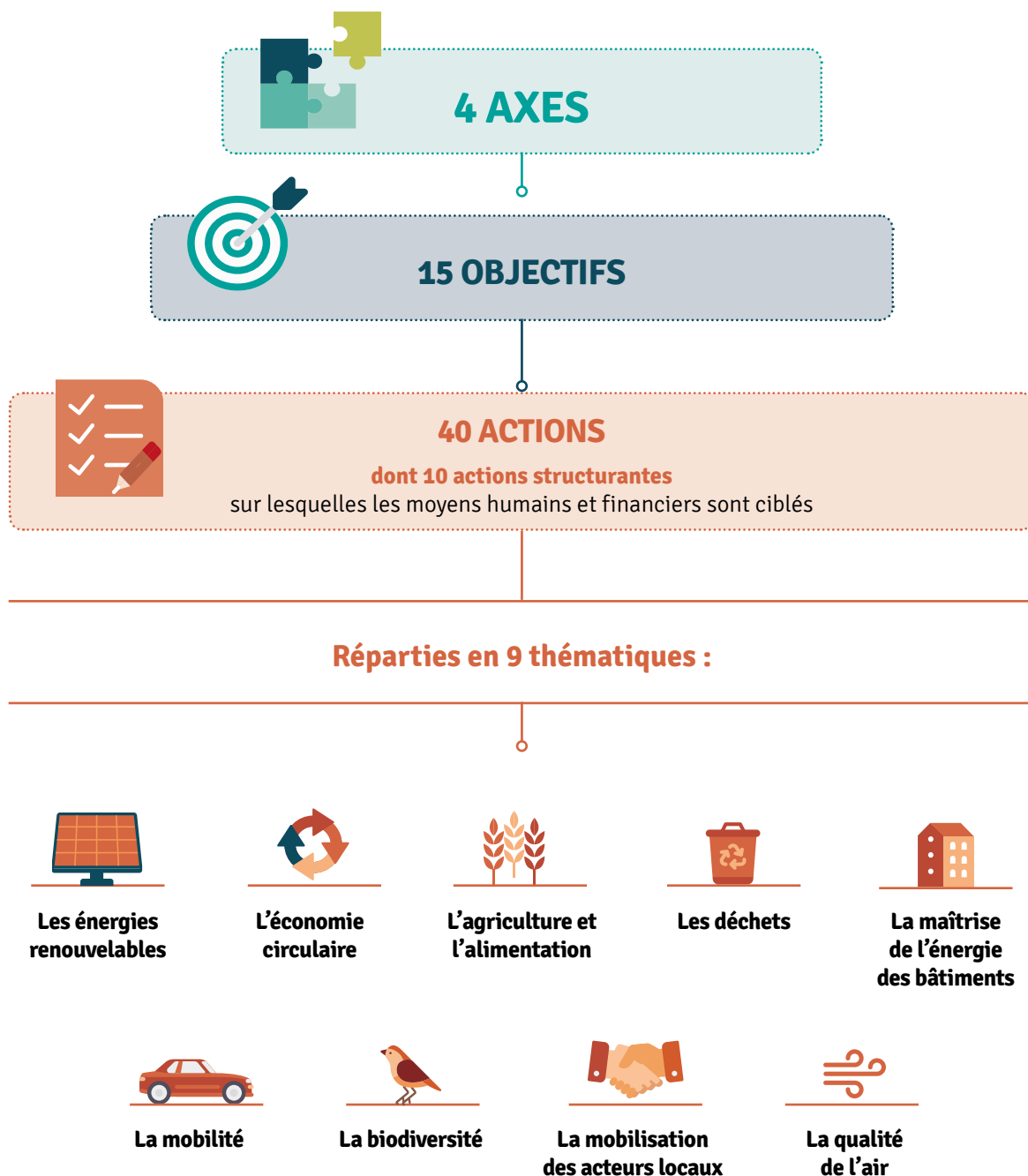
Point de repère

Pour le solaire thermique, cela représente l'équipement de 15% des logements individuels du territoire et 25% des logements collectifs

* La production actuelle de Bois-Énergie s'élève à 102,6 GWh et l'objectif de production à horizon 2030 est de 90 GWh. L'un des leviers est de remplacer les installations existantes par des appareils plus efficaces.

5. Le programme d'actions

Afin de répondre aux enjeux identifiés et aux objectifs visés, **un programme d'actions a été défini avec les acteurs du territoire**. Il s'articule autour de :



Axe 1 : Faire de la transition énergétique, un moteur de développement économique territorial

Objectif : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique

Disposer d'un parc immobilier sobre en énergie grâce à l'accompagnement des projets de rénovations notamment pour les copropriétés, les bailleurs sociaux et du soutien pour les publics en précarité.

Les actions :

- ✓ Organiser des événements de sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique auprès de la population
- ✓ Proposer des «Points Information Habitat» pour conseiller les habitants
- ✓ Accompagner les ménages modestes dans la rénovation de leurs logements
- ✓ Préfigurer la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) à l'échelle du Pays
- ✓ Faciliter la rénovation des bâtiments publics et coordonner l'action des communes dans le domaine dans un souci de mutualisation
- ✓ Mettre en œuvre un parcours d'animation des artisans du bâtiment pour les faire monter en compétence sur les rénovations performantes de bâtiment

Un lieu d'accueil pour apporter des conseils sur l'habitat

Des permanences se tiendront chaque mois près de chez vous afin de vous délivrer des conseils gratuits sur les travaux d'isolations, les économies d'énergie ou encore le choix d'équipement de chauffage.

Celles-ci seront organisées en lien avec Alisée (Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et l'Environnement).



Objectif : Mobiliser et engager l'ensemble des acteurs pour faire vivre le projet territorial de transition écologique

Il s'agit d'un enjeu clé pour la mise en œuvre du programme d'actions. Chacun doit se sentir concerné et responsable de la transition énergétique à mener. L'engagement de toutes les parties prenantes du territoire (entreprises, particuliers, collectivités, associations, etc) doit permettre une synergie dans les actions à conduire.

Les actions :

- ✓ Coordonner la mise en œuvre du Plan Climat
- ✓ Repérer et structurer les initiatives citoyennes de transition écologique
- ✓ Contribuer à l'éducation des plus jeunes aux enjeux environnementaux et climatiques : dispositif « Classes à Énergie Positive », projets de « Classe Biodiversité »
- ✓ Élaborer une charte des pratiques « éco-responsables » à l'attention des organisateurs d'événements culturels et des acteurs touristiques sur le territoire

Une charte pour les événements sur le territoire



Chaque année, le Pays de l'Anjou bleu compte un grand nombre de rendez-vous, comme le Mondial du Lion ou encore le Saveur Jazz Festival. Quel que soit la taille et le format de la manifestation, les événements ont un impact sur l'environnement : production de déchets, acheminement logistique, consommation d'eau et d'énergie. Une charte des pratiques « co-responsables » élaborées avec les acteurs du tourisme et culturels pourra servir de cadre de référence à respecter pour les porteurs d'événements.

Objectif : Soutenir le développement et l'expérimentation d'énergies renouvelables territoriales

Méthanisation, éolien, photovoltaïque, notre territoire recèle un potentiel qu'il est primordial d'exploiter. Développer les énergies renouvelables représente une opportunité afin de diminuer notre facture énergétique tout en créant de nouveaux emplois.

Les actions :

- ✓ Mettre en place une stratégie territoriale partagée de développement des énergies renouvelables
- ✓ Faire émerger des projets de production d'énergie renouvelable thermique sur les équipements publics (géothermie, solaire thermique, chaufferies bois, réseaux de chaleur)
- ✓ Développer le photovoltaïque sur les toitures
- ✓ Soutenir l'émergence et le développement de projets de méthanisation vertueux

Du photovoltaïque sur les toits



Afin de faciliter le développement du solaire photovoltaïque, le Siéml a mis en place une plateforme dédiée :
<https://maine-et-loire.insunwetrust.solar/>

Elle permet de connaître en quelques clics le potentiel d'énergie solaire de votre toiture.

Objectif : Accompagner les entreprises dans leurs projets de transition énergétique et d'économie circulaire

Les actions :

- ✓ Engager et animer une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) auprès des entreprises du territoire
- ✓ Développer et promouvoir le label « Eco Défis » et accompagner les artisans et commerçants à intégrer une démarche d'économie circulaire

Trouver des complémentarités entre nos entreprises



La démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale vise à développer les synergies entre les entreprises pour mutualiser les moyens, les services et partager les infrastructures.

Par exemple, l'énergie d'un bâtiment industriel peut provenir de la chaleur produite par un site voisin.



Axe 2 : Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation plus durables

Objectif : Favoriser la diversification des productions agricoles du territoire

Structurer des filières locales afin de favoriser la consommation de produits locaux, c'est l'un des objectifs clés du Plan Climat.

Les actions :

- ✓ Initier un Projet Alimentaire Territorial



Vers une alimentation en circuit court

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a pour objectif de territorialiser l'ensemble de la filière alimentaire : de la production à la consommation en passant par la transformation des produits et de définir des actions concrètes pour y parvenir.

C'est donc l'opportunité de réfléchir sur la production et la distribution alimentaire, la nutrition et la santé, le gaspillage alimentaire ou encore l'évolution des pratiques agricoles.

Objectif : Développer les pratiques agricoles durables et le stockage du carbone

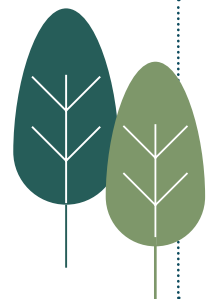
La volonté est d'accompagner les exploitants agricoles vers des modes de production sobres et peu émetteurs.

Les actions :

- ✓ Accompagner les agriculteurs dans les changements de pratiques agricoles : vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique
- ✓ Élaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières
- ✓ Accompagner les exploitants vers une gestion durable du bocage pour augmenter et valoriser économiquement le stockage carbone

Maintenir le bocage pour stocker du carbone

Les haies bocagères du territoire participent au stockage du carbone. Les agriculteurs volontaires seront accompagnés pour construire un plan de gestion adapté à leur exploitation.



Objectif : Sensibiliser les populations aux enjeux de la transition agricole et alimentaire

Parce que le consommateur est aussi acteur, la sensibilisation est une des clés pour favoriser une alimentation de qualité locale qui sécurise les revenus des agriculteurs.

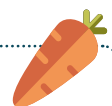
Les actions :

- ✓ Coordonner la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
- ✓ Communiquer pour augmenter la connaissance des enjeux agricoles et alimentaires auprès de la population

Place aux défis !

Afin de sensibiliser les familles à une alimentation durable, il est prévu d'organiser un défi « Famille à Alimentation Positive ».

Visite de ferme, cours de cuisine, trucs et astuces pour consommer bio et peu cher, chaque foyer est invité à relever le challenge de consommer local.



Objectif : Soutenir et accompagner des projets de boucles alimentaires locales et vertueuses

Les actions :

- ✓ Encourager et structurer l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective

Du local dans les assiettes de nos enfants



La loi Egalim affiche comme objectifs 50% de produits locaux et 20% de bio d'ici 2020 dans la restauration collective. Ainsi, il est prévu d'accompagner une dizaine de restaurants scolaires dans la mise en œuvre d'une nouvelle démarche d'approvisionnement.

Axe 3 : Révéler les richesses naturelles et préserver le cadre de vie face aux changements climatiques

Objectif : Réduire la vulnérabilité du territoire face à la disponibilité de la ressource en eau en assurant un usage raisonné et en préservant sa qualité

Les changements climatiques vont affecter la disponibilité en eau aussi bien en qualité qu'en quantité. Les épisodes de sécheresse pourraient durer 6 à 7 fois plus longtemps qu'actuellement. C'est donc dès maintenant qu'il faut induire des changements de pratique.

Les actions :

- ✓ Mettre en place un programme économie d'eau multi-acteurs (filrière agricole, particuliers et collectivités)
- ✓ Accompagner la réalisation d'opérations de restauration écologique et la mise en place de baux agro-environnementaux

Point de repère

D'ici 2050, il est prévu que la disponibilité de la ressource en eau baisse de 30 à 60%. Les eaux de surface seront également de moindre qualité à cause de la concentration en polluants des cours d'eau.

Objectif : Aménager des centres-bourgs agréables, dynamiques et résilients

L'urbanisation participe au réchauffement climatique avec l'imperméabilisation des sols et l'étalement urbain. Ainsi, les centres-bourgs ont un rôle à jouer via leur attractivité. Les opérations d'aménagement devront également prendre en compte les enjeux environnementaux comme l'écoulement des eaux, les énergies renouvelables, la végétalisation.

Les actions :

- ✓ Poursuivre les travaux sur l'attractivité des centres-bourgs : création de marchés, accompagnement dans la rénovation des commerces, création avec les commerçants de services de proximité
- ✓ Sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques

Des centres-bourgs revitalisés



Des travaux de redynamisation ont déjà commencé sur plusieurs communes (Pouancé, Segré...).

Il s'agit non seulement de dynamiser les commerces de proximité mais également de proposer des services et un habitat de qualité au cœur des communes.

Objectif : Protéger, développer et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité du Pays de l'Anjou bleu

Pour s'adapter au changement climatique il est nécessaire de préserver les écosystèmes et la biodiversité. Cela passe par une meilleure connaissance des milieux et des espèces existantes mais aussi par le renforcement des continuités écologiques.

- ✓ Conduire des actions de sensibilisation à la protection de la biodiversité et de l'environnement
- ✓ Préserver, gérer et restaurer l'environnement (espaces naturels sensibles, bocage, etc.)
- ✓ Faire vivre la Trame Verte et Bleue du Pays de l'Anjou bleu et mettre en œuvre une Trame Nocturne

Sensibiliser à la biodiversité



Le Pays de l'Anjou bleu souhaite multiplier les actions de sensibilisation et de partage des connaissances sur le sujet notamment à travers l'élaboration d'atlas communaux de la biodiversité ou encore la mise en place de « Classes Biodiversité ».

Il s'agit de faire des élèves des sentinelles de la biodiversité à proximité de leurs écoles. Ils seraient chargés avec un animateur de recenser la faune et la flore existante.

Objectif : Assurer la protection des populations face aux enjeux sanitaires liés aux changements climatiques

Qualité de l'air dégradée, augmentation des allergies au pollen, hausse de l'intensité des rayons ultraviolets ; autant d'impacts liés au changement climatique qui joueront sur le cadre de vie et la santé des habitants et qu'il faut considérer.

- ✓ Communiquer et sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air
- ✓ Lutter contre l'ambrosie

Préserçons notre air



Habitants, professionnels du bâtiment, agriculteurs, gestionnaires d'établissements recevant du public et élèves doivent être sensibilisés aux questions de la qualité de l'air.

Plusieurs actions peuvent être facilement mises en œuvre : ventiler les logements, ne pas brûler les déchets, privilégier le confinement lors de travaux, etc.



Axe 4 : Réinventer les mobilités au service d'un territoire moins dépendant à la voiture individuelle

Objectif : Aménager pour soutenir les mobilités alternatives

Rationaliser l'usage de la voiture au profit des transports en commun, du vélo ou du covoiturage est une priorité. Le développement de ces pratiques passe par des aménagements performants qui permettent de fluidifier les flux et réduire les temps de trajet. Les nouvelles sources d'énergie comme le gaz sont également à intégrer.

Les actions :

- ✓ Réaliser des opérations d'aménagement et d'infrastructure pour encourager les mobilités douces
- ✓ Étudier la mise en place de stations de Gaz Naturel pour Véhicule

Des aménagements pour faciliter le vélo et la marche

Des aménagements sont prévus pour renforcer la desserte des bourgs du territoire en mobilité active. Par ailleurs, des tronçons cyclables prioritaires seront définis et les capacités de stationnement densifiées. Afin de favoriser la cohérence sur l'ensemble du Pays de l'Anjou bleu, un plan de signalisation sur l'ensemble du territoire sera envisagé pour faciliter la pratique.



Objectif : Proposer de nouveaux services pour réduire la dépendance à la voiture

Afin de réduire le bilan carbone lié aux déplacements quotidiens domicile-travail, il est possible de développer de nouveaux services.

Les actions :

- ✓ Engager une réflexion coordonnée et globale visant à étendre le déploiement de services existants et à sélectionner et développer de nouveaux services de mobilité pour améliorer les mobilités durables sur le territoire
- ✓ Étudier l'opportunité et la faisabilité de créer des tiers-lieux et espaces de co-working pour réduire les distances domicile-travail des particuliers

Travailler près de chez soi

Diminuer la durée d'un déplacement voire l'éviter permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans cette dynamique, l'objectif est d'identifier les besoins en matière d'espaces de co-working et de faciliter le télétravail. C'est aussi un moyen pour lutter contre la désertification des zones rurales.

Objectif : Animer et accompagner les acteurs et les citoyens vers leurs nouvelles pratiques de mobilités

Changer ses habitudes de déplacement et trouver les alternatives adéquates n'est pas forcément une chose aisée. C'est pour cela que nous voulons accompagner les entreprises, les citoyens et les acteurs du tourisme qui le souhaitent.

Les actions :

- ✓ Mobiliser les entreprises et structurer la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises
- ✓ Mobiliser le grand public pour saisir les enjeux des nouvelles formes de mobilités
- ✓ Accompagner le déploiement du label national « Accueil vélo », qui distingue les établissements (hébergements, offices de tourisme, loueurs de vélo et lieux de visite) aptes à accueillir des cyclotouristes

Tout connaître sur les offres de mobilité sur le territoire

Pour changer une pratique de mobilité, il est avant tout nécessaire de savoir quelles sont les alternatives possibles. C'est dans cette perspective que les acteurs du transport réfléchissent à la mise en place d'un guichet unique permettant de connaître aisément les modes de transport à disposition : de l'auto-partage, à la location de vélo en passant par le car ; pour que se déplacer soit facile !



Mars 2020

Directeur de la publication :

Pays de l'Anjou bleu

Conception et rédaction :

Agence Tact

Conception graphique :

www.empathiedesign.com

Crédits photos :

Pays de l'Anjou bleu, Flaticon, Istock,
Fabien TIJOU

Imprimé sur du papier recyclé.



Le Plan Climat, en bref :



2019 - 2020

Un processus de co-construction sur 12 mois



Près de 500 personnes mobilisées

Habitants, chefs d'entreprise, élus, collectivités, organismes, associations, etc.



40 actions

réparties en 4 axes stratégiques



2020 - 2026

6 années pour la mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat



Environ 1 million d'euros

d'investissement prévu sur 6 ans pour mener à bien cette politique énergétique locale



Une évaluation et un suivi régulier

de sa mise en œuvre



Pour en savoir plus, connectez-vous !



Retrouvez l'intégralité du Plan Climat sur www.anjoubleu.com

Rubrique « Les services » > Planification territoriale > PCAET

« Plan Climat, à nous de jouer ! » est une démarche initiée et portée par :

Avec le soutien de :

Anjou bleu
LE PAYS

abc
ANJOU BLEU
COMMUNAUTÉ

Vallées du
Haut-Anjou
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Région
PAYS DE LA LOIRE

